



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quatre décembre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Isabelle DESMALLE, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Virginie DEMONSSAND ayant donné pouvoir à Sophie PAUMOND

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.

Objet : Créances éteintes – Budget eau

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient donc d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'extinction forcée autorisée par la loi.

Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances. Le comptable public de la collectivité présente chaque année, pour apurement, la liste des créances dont le recouvrement n'a pas pu être effectué.

Selon le motif d'irrécouvrabilité, la créance est classée dans la catégorie « créance éteinte », ce qui signifie que la créance a été prononcée dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou dans le cadre de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (professionnels). La créance éteinte s'impose à la commune éteinte au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

L'irrécouvrabilité se traduit par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu'il n'y aura pas, à priori, d'encaissement en trésorerie d'une recette déjà comptabilisée.

Monsieur le Trésorier propose d'admettre en créances éteintes la liste présentée en annexe.

Cette procédure correspondant à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 6542 du budget eau.

Il est ainsi proposé d'admettre en créances éteintes pour le budget eau, de l'exercice 2014 à l'exercice 2018, un montant total de 6 505 ,25 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2341-1 ;

Vu la loi de finances rectificative n°2010-1958 du 29 décembre 2010 ;

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en en créances éteintes transmise par M. le Trésorier, correspondant à la liste n°2411610217/2024 en date du 04 novembre 2024 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émarginé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur les l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en créances éteintes par l'assemblée délibérante ont pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances devenues définitivement irrécouvrables ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ADMET** en créances éteintes pour les exercices 2014 à 2018 pour un montant total de 6 505.25 € conformément à la liste annexée à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget eau 2024 au compte 6542.

Fait et délibéré en séance le 04 décembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 30/12/2024

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 04/11/2024

2411610217 / 2024

AR Prefecture

Exercice 2024
005-210501615-20241204-230206-DE
Reçu le 11/12/2024

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	03/12/2015		R-39143	3	HOTEL MONTHABOR .	298,70	298,70	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	03/12/2015		R-39143	4	HOTEL MONTHABOR .	159,65	159,65	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	02/12/2014		R-69144	3	HOTEL MONTHABOR .	208,88	208,88	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	02/12/2014		R-69144	1	HOTEL MONTHABOR .	1 438,02	1 150,10	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	26/11/2018		R-4558	1	MONT THABOR FONCIERE VILLENEUVE	275,57	275,57	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	26/11/2018		R-4559	2	HOTEL MONTHABOR	78,01	78,01	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	26/11/2018		R-4559	1	HOTEL MONTHABOR	230,47	230,47	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	12/02/2018		R-1614	4	HOTEL MONT THABOR FONCIERE VILLE	192,67	192,67	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	12/02/2018		R-1614	3	HOTEL MONT THABOR FONCIERE VILLE	360,47	274,11	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 30/12/2024

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 04/11/2024

2411610217 / 2024

AR Prefecture

005-210501615-20241204-230206-DE
du le 11/12/2024

Exercice 2024

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	12/02/2018		R-1614	1	HOTEL MONT THABOR FONCIERE VILLE	1 570,16	1 570,16	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	31/01/2017		R-8704	1	HOTEL MONT THABOR	1 586,17	1 586,17	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	31/01/2017		R-8704	3	HOTEL MONT THABOR	294,93	86,73	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	31/01/2017		R-8704	4	HOTEL MONT THABOR	162,72	162,72	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	02/12/2014		R-69856	3	HOTEL MONTHABOR.	25,76	25,76	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS								RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	02/12/2014		R-69856	1	HOTEL MONTHABOR.	74,84	74,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	03/12/2015		R-39859	1	HOTEL MONTHABOR.	79,98	79,98	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
DIVERS	03/12/2015		R-39859	3	HOTEL MONTHABOR.	33,06	33,06	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 30/12/2024

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 04/11/2024

2411610217 / 2024

AR Prefecture

005-210501615-20241204-230206-DE
çu le 11/12/2024

Exercice 2024

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	03/12/2015		R-39859	4	HOTEL MONTHABOR .	17,67	17,67	Clôture insuffisance actif sur RAR
DIVERS								RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						7 087,73	6 505,25	

Fiche d'identité - FONCIERE VILLENEUVE (444006159)

Note : 0 / 20 - Cessée (Cessation d'activité)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale

FONCIERE VILLENEUVE

Complément

HOTEL LE MONT THABOR

Siège social

1 CHE VILLENEUVE HAMEAU VILLENEUVE 05240 LA SALLE-LES-ALPES - FRANCE

Téléphone

+33 4 92 24 99 50

INFORMATIONS JURIDIQUES

Forme Juridique

5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication)

Capital Social

12 000 €

RCS

GAP B 444 006 159

N° de T.V.A ⁱ

FR 36 444006159

Catégorie

Très petite entreprise

Date de création

01/10/2002

Activité principale

5510Z - Hôtels et hébergement similaire

DERNIÈRES PUBLICATIONS

	Date	Rôle	Source
Cessation d'activité	12/01/2021	Principal	Insee
Fermeture d'un établissement	12/01/2021	Principal	Insee
Clôture pour insuffisance d'actifs	26/12/2020	Principal	Bodacc A PCL

Closure AR Prefecture 24/12/2020
d'actifs

005-210501615-20241204-230206-DE
Reçu le 11/12/2024

Date

28/12/2018

Dépôt de l'état des
créances

Principal

Alpes et midi

Rôle

Principal

Source

Bodacc A PCL

DIRIGEANT PRINCIPAL

Dirigeant - Fonction

M Frederic GALLIANO - Gérant

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Chiffre d'affaires au 30/09/2016

241 613 €

Effectifs

3

ETABLISSEMENTS

NIC	Statut INSEE	Enseigne	Adresse	Code Postal	Ville	Effectifs	Création	Fermeture
0016			1 CHE VILLENEUVE	05240	LA SALLE-LES-ALPES	N/A	01/10/2002	11/12/2020

Copyright Infolegale – Informations confidentielles, la transmission à des tiers est interdite.



Détails de l'événement

Clôture pour insuffisance d'actifs

PUBLICATION

Source

ODACC PCL

Date de parution

6/12/2020

° de parution

CL_BXA20200251

° annonce

373

Tribunal

RIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

ACTEUR(S)

Dénomination

FONCIERE VILLENEUVE

Siren

444006159

Forme juridique

Société à Responsabilité Limitée

Adresse

hameau de Villeneuve 05240 LA SALLE LES ALPES

EVENEMENT(S)

Date de décision

1/12/2020

Description

Clôture pour insuffisance d'actifs

ETABLISSEMENT(S)

Qualité

établissement Siège social

Activité

Libre

Adresse

hameau de Villeneuve 05240 LA SALLE LES ALPES

AR Prefecture

005-210501615-20241204-230206-DE

Publication-Source : BODACC PCL. Date de parution : 26-12-2020. Nojo : 05012016RJ0064A. N° de parution : PCL_BXA20200251.
N° annonce : 3373. Tribunal : TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP. Identité - Raison sociale : FONCIERE VILLENEUVE. Siren :
444006159. Forme juridique / Capital : Société à Responsabilité Limitée. Activité : hôtel. Type : Personne Morale. Adresse : hameau de
Villeneuve 05240 La Salle les Alpes France. . Jugement - Description : Clôture pour insuffisance d'actifs. Nature : Jugement de clôture pour
insuffisance d'actif. Date : 11-12-2020. Complément : Jugement du Tribunal de commerce de GAP en date du 11/12/2020 prononçant la
clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Jugement du Tribunal de commerce de GAP en date du 11/12/2020
prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Copyright Infolegale – Informations confidentielles, la transmission à des tiers est interdite.



Annonces légales de la société FONCIERE VILLENEUVE (444006159)

Date de publication	Date d'effet	Rôle	Impact risque	Evénements	Source
2/01/2021	11/12/2020	Principal		Fermeture d'un établissement	Insee
2/01/2021	11/12/2020	Principal	●	Cessation d'activité	Insee
06/12/2020	11/12/2020	Principal		Clôture pour insuffisance d'actifs	Bodacc A PCL
04/12/2020	11/12/2020	Principal		Clôture pour insuffisance d'actifs	Alpes et midi
08/12/2018	07/12/2018	Principal		Dépôt de l'état des créances	Bodacc A PCL
05/04/2018	06/12/2017	Cédant		Cession de Fonds de commerce / activité	TPBM - Semaine de Provence
05/12/2017	24/11/2017	Principal	●	Conversion de Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire	Bodacc A PCL
05/12/2017	24/11/2017	Principal	●	Plan de cession	Bodacc A PCL
04/12/2017	24/11/2017	Principal	●	Liquidation Judiciaire	Alpes et midi
09/11/2017	29/11/2017	Principal	●	Plan de cession	Tribunaux
04/11/2017	06/12/2017	Principal	●	Liquidation Judiciaire	Tribunaux
05/10/2017	30/09/2016	Principal		Publication des Comptes annuels et rapports	Bodacc C
01/10/2017		Principal		Offre de reprise de l'entreprise (recherche de repreneurs)	Echos (Les)
08/04/2017	29/03/2017	Principal		Dépôt de l'état des créances	Bodacc A PCL
07/09/2016	30/09/2015	Principal		Comptes annuels déposés mais déclarés confidentiels	Bodacc C
05/06/2016	27/05/2016	Principal	●	Redressement Judiciaire	Bodacc A PCL
02/06/2016	27/05/2016	Principal	●	Redressement Judiciaire	Alpes et midi
07/05/2016	27/05/2016	Principal	●	Redressement Judiciaire	Tribunaux
00/07/2015	30/09/2014	Principal		Comptes annuels déposés mais déclarés confidentiels	Bodacc C
06/04/2013	28/03/2013	Mandataire		Ouverture d'une Dissolution anticipée	Alpes et midi
09/08/2007		Principal		Evénement divers	Bodacc B
01/05/2004		Principal		Modification de la dénomination	Bodacc B
07/01/2004		Principal		Mise en activité	Bodacc B
03/01/2003		Principal		Création d'entreprise	Bodacc A Avis



Détails de l'événement

Fermeture d'un établissement

PUBLICATION

Date de parution
05/09/2019

AUTEUR(S)

Dénomination
COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL

Siren
482404092

Forme juridique
SARL unipersonnelle (EURL)

Adresse
7 ALL DES PEYTAVINES 05240 LA SALLE LES ALPES

ÉVÉNEMENT(S)

Date d'effet
08/06/2019

Description
Fermeture d'un établissement

ÉTABLISSEMENT(S)

Qualité
Établissement Siège social

Nic
8240409200033

Activité
Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Adresse
ALL DES PEYTAVINES 05240 LA SALLE LES ALPES

TEXTE COMPLET

Publication - Source : INSEE. Date de parution : 05/09/2019. Identité - Raison sociale : COMPAGNIE FONCIERE DU LITTORAL. Siren : 482404092. Nic : 00033. Forme juridique : SARL unipersonnelle (EURL). Type : Personne Morale. Adresse : 7 ALL DES PEYTAVINES 05240 LA SALLE LES ALPES. Description : Fermeture (ou désactivation) siège